

Mémoire accompagnant la comparution

Date : le mardi 27 septembre 2016

Heure : 16 heures à 17 h 15

Endroit : Victoria, C.-B.

Comité spécial sur la réforme électorale

Craig Anthony Henschel

Membre de la BC Citizens' Assembly on

Electoral Reform

Burnaby, C.-B.

VoterEquality.org

Le VUT

Plus qu'une simple proportionnalité

À titre d'ancien membre de la **BC Citizens' Assembly on Electoral Reform**, je me souviens avoir écouté les propos d'un intervenant lors d'une de nos audiences publiques.

Voici ce qu'il disait :

« Tout le monde ne peut pas remporter les élections. Il y a un gagnant et un perdant. C'est ainsi. »

La démocratie à l'ancienne : L'objectif des élections en circonscription au sein du système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) et de la représentation proportionnelle mixte (RPM) est de désigner un représentant unique pour l'ensemble des électeurs d'un territoire donné, même si le député ne représente pas le point de vue de 40 à 70 % des électeurs.

La démocratie du VUT : L'objectif du vote unique transférable (VUT) est le suivant :

Chaque électeur a une voix égale quant aux lois et politiques qui le touchent.

Pour que ce soit possible, tous les électeurs doivent avoir choisi leur député, et chaque député doit représenter environ le même nombre d'électeurs.

Ainsi, tous les électeurs gagnent les élections, et pas seulement ceux qui ont voté pour le candidat ayant obtenu le plus de votes.

La démocratie peut et doit être dans l'intérêt de tous, de façon équitable.

Pourquoi le VUT convient-il au Canada?

L'électeur croit déjà au bien-fondé du VUT.

- La **BC Citizens' Assembly on Electoral Reform** a réalisé l'examen le plus approfondi de l'histoire canadienne sur les modes de scrutin, et a sondé l'opinion des électeurs.
- Quelque 160 électeurs sélectionnés au hasard ont passé 11 mois à étudier les modes de scrutin, à consulter les électeurs au moyen de 50 audiences publiques, de 383 présentations et de 1 603 mémoires écrits, et à chercher le mode de scrutin qui respecte le mieux nos valeurs et nos principes communs.
- Pour choisir entre le VUT et la RPM, notre Assemblée a créé les meilleurs systèmes de VUT et de RPM qu'elle puisse imaginer. Nous avons ensuite tenu un vote.
- Le VUT a obtenu 80 % des voix, et la RPM, 20 %.
- Nous avons ensuite comparé le VUT et le SMUT.
- Le VUT a remporté 93 % des appuis. **Un consensus très fort s'est dégagé.**
- Quelque 97 % des membres de l'Assemblée ont donc décidé de recommander le VUT à leurs concitoyens.
- Lors du référendum en Colombie-Britannique, le VUT a obtenu 57,7 % de l'ensemble des voix, et plus de 50 % des voix dans 77 des 79 circonscriptions.
- Par contre, ce résultat a été considéré comme un échec étant donné que l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a imposé un double seuil de 60 % plutôt que les 50 % prévus, et ce, au beau milieu de nos travaux.

Le VUT est probablement le seul mode de scrutin conforme à la Charte.

- Notre Assemblée n'a pas directement tenu compte de la Charte dans ses délibérations. Il est toutefois intéressant de noter que bon nombre des valeurs véhiculées par l'Assemblée se retrouvent dans la Charte.
- D'après l'interprétation de la juge Beverley McLachlin en 1991 dans un renvoi à la Cour suprême, **l'article 3 sur les Droits démocratiques des citoyens** semble interdire les circonscriptions uninominales.
- Tout d'abord, la juge McLachlin indique ce qui suit :
« Notre démocratie est une démocratie représentative. Chaque citoyen a le droit d'être représenté au sein du gouvernement. La représentation suppose la possibilité pour les électeurs d'avoir voix aux délibérations du gouvernement [...] »
- Lors de la dernière élection du SMUT en 2015, 51,7 % des électeurs n'ont pas voté pour le gagnant. Notre mode de scrutin actuel a donc exclu ces 9 095 616 citoyens de notre démocratie.
- Ils n'ont tout simplement aucune voix quant aux lois et politiques qui les touchent, et ne sont pas « représentés au sein du gouvernement ». (voir le tableau 1)
- Conclusion 1
Pour bien représenter plusieurs points de vue au sein d'une circonscription, il doit y avoir plusieurs députés.
- En deuxième lieu, McLachlin poursuit en disant ceci :
« Le système qui dilue indûment le vote d'un citoyen comparativement à celui d'un autre, court le risque d'offrir une représentation inadéquate au citoyen dont le vote a été affaibli. »
- Si l'on compare deux circonscriptions uninominales de même taille, un candidat peut être élu avec une majorité relative de 30 ou de 70 %. Par conséquent, les députés représentent des nombres assez variables d'électeurs au moyen de leur voix ou de leur vote uniques au Parlement. (voir le tableau 1)
- Ainsi, le pouvoir législatif de certains électeurs est plus de deux fois supérieur à celui des autres.
- Il s'agit donc manifestement d'un « système qui dilue indûment le vote d'un citoyen comparativement à celui d'un autre ».

• Conclusion 2

- Pour assurer « la parité relative du pouvoir électoral », le mode de scrutin doit permettre l'élection de députés (dans une même province) au moyen d'un nombre équivalent de votes.
- La juge McLachlin fait aussi l'observation suivante :
« [...] le modèle canadien [est] comme une démocratie en évolution qui se dirige par étapes inégales vers l'objectif du suffrage universel et d'une représentation plus effective [...] »
- Selon l'article 15 de la Charte sur les Droits à l'égalité :
« La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. »
- Lors du choix d'un mode de scrutin, y a-t-il des raisons qui justifient de traiter inégalement certains électeurs?

Le VUT est une formidable innovation démocratique.

- Notre Assemblée a sélectionné le meilleur système qu'elle a pu trouver, et non pas le plus facile à vendre.

Pourquoi la BC Citizens' Assembly a-t-elle choisi le VUT?

Le VUT réduit l'exclusion et la « fausse représentation ».

- Dans le SMUT et la RPM, il y a en moyenne environ 50 % des électeurs d'une circonscription qui ne votent pas pour le candidat ayant obtenu le plus de votes. Par conséquent, les représentants de circonscription représentent indûment la moitié de leurs électeurs.
- Ainsi, seulement la moitié des citoyens de circonscriptions uninominales sont véritablement représentés, sans parler de la représentation à l'échelle locale.

- Grâce à la représentation proportionnelle locale et aux députés qui sont élus par un nombre égal d'électeurs, le VUT diminue largement la fausse représentation et augmente considérablement le nombre d'électeurs qui sont représentés conformément à leur choix.

Une meilleure représentation locale

- Les circonscriptions plurinominales permettent une représentation proportionnelle locale. Ainsi, les divers points de vue de chaque circonscription sont représentés au Parlement. C'est particulièrement important pour les régions éloignées qui ne sont pas très bien comprises du reste du pays.
- Même dans les grandes circonscriptions rurales, le regroupement de trois circonscriptions permet d'améliorer considérablement la proportionnalité locale et de réduire sensiblement la fausse représentation.
- Le VUT permet d'améliorer l'efficacité de la représentation locale partout, y compris dans les circonscriptions rurales peu peuplées.

Les collectivités ont plus d'un point de vue, et elles ont besoin de plus d'un député.

- Ensemble, les députés locaux formeront un « groupe parlementaire local » (officiellement ou non), et présenteront au Parlement une série d'idées provenant de la circonscription.
- Les collectivités sont érigées par l'ensemble des citoyens. Pour obtenir de bons résultats, toutes ces idées doivent être exprimées et entendues. C'est ce qui permettra de choisir une politique qui contribue à bâtir et à protéger l'ensemble de la collectivité, plutôt qu'une politique qui n'est utile qu'à une majorité relative d'électeurs.
- Le groupe parlementaire représentera donc avec force les intérêts locaux au sein tant du gouvernement que des partis de l'opposition.

Les groupes parlementaires locaux qui réunissent plusieurs partis peuvent présenter un front uni sur d'importants enjeux locaux.

- Les députés de différents partis au sein d'une même circonscription pourraient se réunir et présenter un

front uni sur des enjeux importants pour la région, comme la fermeture d'un hôpital.

Fini les députés qui se volatilisent

- Au cours de son mandat, le député ne pourra pas simplement s'envoler vers Ottawa, puis réapparaître dans la circonscription quatre ans plus tard pour les prochaines élections.
- Lorsqu'un député revient dans sa circonscription pour discuter des enjeux dans des journaux locaux ou sur des tribunes publiques, les autres députés devront s'empresse de revenir aussi pour montrer leur visage aux électeurs. Les députés discuteront des questions locales, puis présenteront ce qu'ils auront appris à Ottawa.
- Les députés collaboreront parfois sur des enjeux importants aux yeux de tous les citoyens de la circonscription, et d'autres fois non. Quoi qu'il en soit, les discussions sur les questions locales se poursuivront, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- Dans les circonscriptions uninominales (le SMUT et la RPM), il y a très peu d'échanges en cours de mandat étant donné la présence d'un seul député local. Dans le cas de la RPM, les députés régionaux passent du temps là où ça compte pour eux, soit avec les personnages importants du parti plutôt qu'avec les électeurs.
- Dans les circonscriptions plurinominales (le VUT), les députés iront dans votre quartier entre les élections pour discuter des enjeux, en raison de la concurrence qui règne entre les députés, plutôt que de s'y rendre uniquement quelques semaines avant l'élection.

Votre député prendra des mesures concrètes.

- Si les électeurs souhaitent régler un problème donné, ils pourront généralement s'adresser à un député du gouvernement et à des députés de l'opposition. Ils peuvent faire valoir leur point de vue aux deux groupes de députés.
- Grâce au VUT, les électeurs trouveront presque toujours un député qui leur prêtera une oreille attentive et répondra à leurs préoccupations.

Les députés indépendants ont une chance réelle d'être élus.

- En Irlande, près de 8 % des députés sont indépendants.

- Des personnalités locales bien connues peuvent être élues, surtout grâce aux « préférences subséquentes ». Les candidats extrémistes auront du mal à se faire élire puisqu'ils doivent obtenir des votes sous forme de préférences subséquentes, et qu'ils sont peu susceptibles d'en recueillir.
- Pour les députés, il s'agit d'une façon concrète de s'opposer aux politiques de leur parti sans commettre de suicide politique. Même s'ils quittent leur parti, les députés pourront se faire élire de façon indépendante aux élections suivantes.

Le système de dépouillement du VUT

- Le système de dépouillement du VUT fait tout pour élire les premières préférences des électeurs.
- Lors du dépouillement, on ne se contente pas de lire le bulletin de vote et de le jeter dans un tas, puis d'oublier l'électeur.
- Pratiquement tous les électeurs canadiens seraient ainsi représentés au Parlement par un député qu'ils jugent acceptable.
- Après avoir regroupé tous les bulletins de vote selon la première préférence, le système de dépouillement reprendra chaque bulletin et demandera à l'électeur comment il souhaite procéder.
- Si la candidate choisie a déjà obtenu plus de voix qu'elle n'en a besoin pour être élue, le système de dépouillement n'utilisera que le nombre de votes nécessaire, puis libérera une partie du vote pour l'élection des préférences subséquentes. Voilà qui évite à l'électeur de gaspiller son vote et de devoir voter stratégiquement.
- Si le premier choix d'un électeur n'a aucune chance de gagner, le système de dépouillement lui demandera qui est sa préférence subséquente, après quoi le vote sera transféré à ce candidat.
- Le processus de dépouillement se poursuit ainsi jusqu'à ce que tous les sièges soient occupés et que les candidats préférés de la circonscription soient élus.
- Étant donné que les circonscriptions électorales du VUT comptent plusieurs députés, même si un électeur vote pour un candidat qui n'est pas élu, on peut raisonnablement supposer qu'il sera représenté par un député d'un parti qui reflète son point de vue et qu'il peut appuyer.
- Le système de dépouillement du VUT joue un plus grand rôle que celui du SMUT. Par contre, l'attention

accrue qui est portée à chaque bulletin de vote justifie la formule d'algèbre supplémentaire facilement traitée par ordinateur.

Le vote stratégique n'est pas nécessaire.

- Dans un système de VUT, la meilleure stratégie d'un électeur consiste à voter honnêtement, étant donné que le vote stratégique ne fonctionne pas pour ce mode de scrutin.
- Le vote stratégique n'existe pas. La seule stratégie consiste à voter d'abord pour son premier choix, puis pour sa deuxième préférence, mais un électeur ne doit pas voter pour un candidat qu'elle ne souhaite pas faire élire.
- Dans les systèmes de SMUT et de RPM, le vote stratégique n'a rien de simple et est susceptible d'entraîner des erreurs, étant donné que l'électeur doit deviner à l'avance pour qui ses voisins vont voter.

Il y aura plus de femmes candidates et de diversité.

- Dans le cadre du VUT, les partis politiques ne peuvent pas agir comme ils le font actuellement dans les circonscriptions uninominales; ils soumettent la candidature de la personne qui a le plus de chances de gagner, selon eux, et c'est trop souvent un homme blanc d'âge moyen. S'ils ne veulent pas perdre de votes, les partis devront présenter plus de candidats d'origines diverses et de femmes.
- Grâce aux circonscriptions plurinominales, les partis politiques peuvent adopter des quotas volontaires, ou le Parlement peut en exiger.
- À la différence de la RPM, le VUT limite la discrimination systématique contre les femmes et d'autres groupes, dans toutes les circonscriptions et pour l'ensemble des candidats.
- Les femmes candidates ne se retrouveront plus dans des circonscriptions où elles n'ont aucune chance de gagner. Elles se présenteront dans toutes les circonscriptions, où elles pourront bel et bien être élues sans recours à des listes fermées ou alternées.

Le VUT n'est pas discriminatoire envers les femmes et d'autres candidats qui souhaitent devenir députés au sein d'une circonscription ou du gouvernement, contrairement au SMUT et à la RPM.

- Étant donné que les systèmes de RPM conservent les circonscriptions uninominales, ils reproduisent aussi la discrimination engendrée par ce type de circonscription. La plupart des députés du parti au pouvoir occupent des sièges de circonscriptions à RPM. Cette combinaison nuit aux femmes. Les femmes élues au moyen de la RPM se retrouveront probablement au sein de l'opposition.
- Dans les circonscriptions plurinominales du VUT, les grands partis devront absolument présenter une diversité de candidats dans chaque région. Ces partis seront également plus susceptibles de former le gouvernement, ce qui aidera les femmes à prendre place au gouvernement et au Cabinet.

Dans le cadre du VUT, tous les députés sont égaux.

- Grâce au VUT, tous les députés de chaque province représenteront essentiellement le même nombre d'électeurs. Tous ces députés seront élus suivant le même mode de scrutin, et tous seront égaux.

Le VUT permet de créer différents modèles de circonscription.

- À l'heure actuelle, les circonscriptions sont seulement délimitées sur le plan géographique. Grâce au VUT, il pourrait exister différents types, comme des circonscriptions axées sur l'environnement, sur les arts, sur les soins de santé, sur les relations culturelles et sur les questions sociales ou commerciales.
- Si la représentation des femmes est importante aux yeux d'un électeur, celui-ci peut choisir toutes les femmes des différents partis, ou même alterner son propre vote.
- Au lieu de se considérer comme une personne unidimensionnelle de droite ou de gauche au sein du système, l'électeur peut présenter de multiples dimensions.
- Par exemple, une personne peut se considérer d'abord comme étant conservatrice sur le plan fiscal, ensuite écologiste, progressiste sur le plan social en troisième lieu, puis défenseuse des soins de santé en

quatrième lieu. Ces préférences peuvent se situer soit au sein d'un seul parti, soit dans toutes les allégeances politiques.

- Ce portrait multidimensionnel de l'électeur apparaîtra sur le bulletin de vote, puis sera comptabilisé. Le système de dépouillement en tiendra compte lorsqu'il examinera le bulletin de vote.

Les « votes de préférences subséquentes » sont importants, et la plupart des candidats chercheront à les obtenir.

- Les candidats éviteront donc généralement les attaques publicitaires et les campagnes électorales conflictuelles qui rebuteront les électeurs, puisqu'ils ont besoin de leurs deuxièmes préférences. Les candidats devront donc miser sur les véritables enjeux plutôt que sur les campagnes de diffamation.
- Les candidats extrémistes auront plus de mal à accéder au pouvoir puisqu'ils n'arriveront pas à obtenir de deuxièmes préférences.

Un climat d'investissement plus stable.

- Étant donné que les changements de politique seront moins importants, les investisseurs d'ici et d'ailleurs courront moins de risques et seront plus disposés à investir au Canada. Des modifications imprévisibles à la réglementation du milieu des affaires, du marché du travail, des ressources et de la fabrication font fuir les investisseurs.
- Lorsqu'un gouvernement emploie des incitatifs pour attirer l'investissement, mais que ces programmes sont abolis par le gouvernement suivant, le pays perd ces emplois.

La reddition de comptes

- Le seul mécanisme dont un électeur dispose pour demander des comptes à son député est de ne pas voter pour lui aux élections suivantes.
- Dans le cadre des élections locales du SMUT et de la RPM, seuls 50 % des électeurs ont accès à ce mécanisme.
- Grâce au VUT, de nombreux autres électeurs y ont accès étant donné que la plupart des citoyens auront élu un député grâce à leur vote.

Le pouvoir absolu corrompt absolument.

- Étant donné que le premier ministre devra obtenir des appuis en faisant abstraction des allégeances politiques, et qu'il y aura souvent plus d'un parti représenté au Cabinet, il est moins probable que les idées peu judicieuses du premier ministre deviennent réalité.
- Il y aura quelqu'un dans la salle pour équilibrer le processus décisionnel.
- Grâce aux gouvernements de coalition et à une responsabilisation accrue des députés, le VUT aura tendance à réduire l'influence du Cabinet du premier ministre et des partis politiques lors de l'élaboration des politiques du gouvernement et du parti.
- Ce pouvoir d'influence sur les politiques sera généralement cédé aux députés et au Parlement, où les discussions et les délibérations accrues pourront donner lieu à une meilleure élaboration de politiques.

Les partis auront encore la force de structurer le régime politique.

- Les partis politiques demeureront solides et continueront à fournir une structure utile à notre système et à notre culture politiques. Ils devront toutefois être plus près des électeurs.
- Les partis politiques perdront un certain pouvoir, surtout en ce qui a trait au processus de sélection finale des candidats, mais même cela leur permettra de se débarrasser des poids morts avec l'aide des électeurs. Le mode de scrutin sera donc utile aux partis aussi.
- Si un parti souhaite demeurer dynamique et pertinent, et conserver le pouvoir, il devra évoluer au fil du temps. Malheureusement, il est parfois difficile au sein d'un parti de se débarrasser de gens puissants qui empêchent toute évolution. Les électeurs peuvent donc aider les partis avec cette cure de rajeunissement.
- Les partis politiques dynamiques assoupliront le processus d'élaboration des politiques, ce qui est important dans un monde qui évolue rapidement.

Le VUT offre une stabilité aux députés.

- Les élections du SMUT donnent souvent lieu à des balayages électoraux. Un seul parti remporte l'ensemble ou la plupart des sièges d'une région donnée, tandis que les autres sont rayés de la carte.

De nombreux députés travaillants, bien informés et populaires perdent leur siège. Quel gaspillage!

- Dans les circonscriptions plurinominales du VUT, les députés seront la plupart du temps à l'abri de tels balayages.

Les députés auront plus de pouvoir.

- Les députés se présentent aux élections parce qu'ils souhaitent faire quelque chose de constructif pour leur collectivité, mais lorsqu'ils sont élus, ils trouvent que les pressions du parti et du gouvernement restreignent leur marge de manœuvre.
- L'électorat exigera davantage que les députés travaillent pour eux. Tous les députés devront être plus énergiques au sein de leur parti. Par conséquent, ils modifieront la politique du parti pour mieux refléter les valeurs et les désirs des électeurs, plutôt que les opinions du chef ou de quelques représentants du parti en arrière-scène.

Les électeurs auront plus de pouvoir.

- Lorsque les électeurs auront plus de pouvoir, les députés exigeront à leur tour d'avoir plus de pouvoir au sein de leur parti politique et du Parlement.

Le VUT est facile à employer.

- Puisqu'ils n'auront plus besoin de voter stratégiquement, les électeurs pourront voter en toute confiance et obtiendront le résultat qu'ils souhaitent.
- Le vote préférentiel reflète fidèlement la façon dont nous réfléchissons normalement. Nous connaissons notre premier choix, notre choix suivant, puis notre dernier choix. Nous pensons tout le temps ainsi.
- Le vote préférentiel est plus facile que le SMUT parce que l'électeur n'a pas à déterminer comment être efficace et précis dans son vote stratégique.

Le VUT n'est vraiment pas sorcier.

- Le VUT est différent et nouveau à nos yeux. Mais nous apprenons constamment de nouvelles choses.
- Si les peuples de l'Irlande, de Malte et d'Australie arrivent à comprendre et à utiliser ce mode de scrutin, les Canadiens peuvent assurément le faire aussi.

Le VUT augmentera la participation électorale.

- Quand un électeur sait que son vote n'est pas gaspillé et qu'il peut vraiment choisir un candidat, il ira plus probablement voter.
- La démocratie fonctionne quand les citoyens sont plus nombreux à voter. Voilà qui sera possible lorsque les électeurs feront réellement élire les représentants pour lesquels ils auront voté.

Annexe 1

Les circonscriptions uninominales *causent* l'inégalité entre les électeurs



Manque de proportionnalité

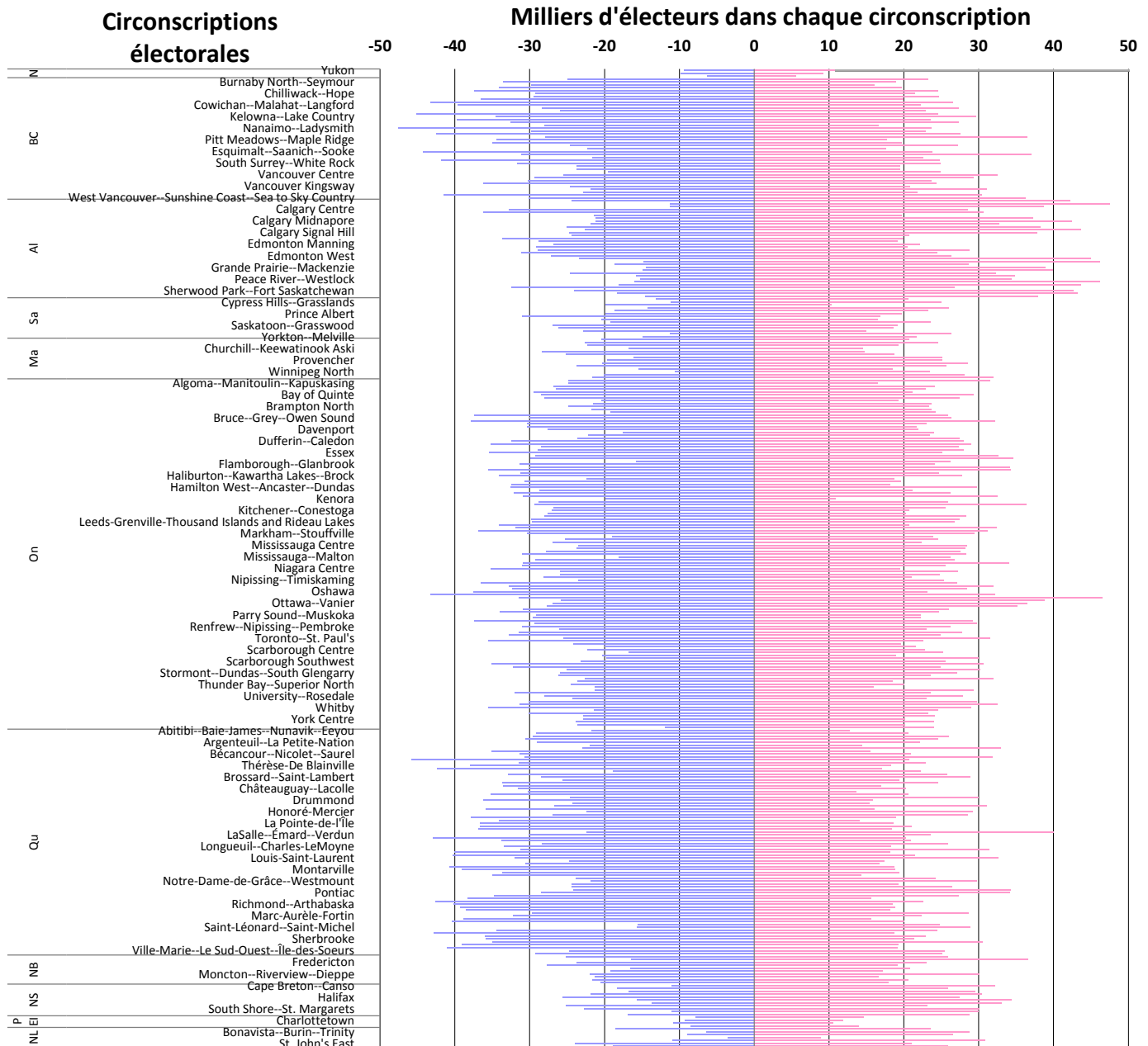
Le pouvoir législatif inégal des électeurs

Le tableau montre que les Canadiens qui ont voté aux élections fédérales de 2015 auront une influence très variable sur les lois et les politiques qui les touchent entre 2015 et 2019.

Circonscriptions uninominales
Le seul député d'une circonscription uninominale (CU) ne peut représenter qu'un seul point de vue. Les autres opinions sont inévitablement exclues du Parlement.
Il doit donc y avoir plusieurs députés dans une même circonscription pour représenter les différents points de vue.

La plupart des problèmes électoraux sont attribuables aux CU, y compris : l'inégalité entre les électeurs, le manque de proportionnalité, la représentation locale franchement inefficace, le manque de choix, le régionalisme, la discrimination systématique contre les femmes, l'instabilité des politiques gouvernementales, etc.

Excluded Voters	Represented Voters
Percent: 51.7 %	Percent: 48.3 %
Total: 9,095,616	Total: 8,485,494
Range: 3,495 - 47,590	Range: 5,618 - 47,552



Annexe 2

Le problème des circonscriptions uninominales (2015 à 2019)

(Les circonscriptions uninominales font partie des modes de scrutin suivants : le SMUT, le SRAV, la RPM et le SMM)

Région	Électeurs exclus	Électeurs représentés	Remarques
			Les électeurs sont importants
Canada (338 députés) Total = (%)	9 095 616 = (51,7 %)	8 485 494 = (48,3 %)	<p>Le tableau résume l'incidence de trois erreurs fondamentales découlant du SMUT que nous utilisons actuellement :</p> <p>1) Certains députés disent ceci :</p> <p style="text-align: center;"><i>« Je représente tous les gens de ma circonscription. »</i></p> <p>Même si cette affirmation découle d'un noble sentiment et d'une bonne intention, elle est simplement impossible et fondamentalement malhonnête. Un député ne peut pas se prononcer pour et contre un même enjeu en toute sincérité. Il ne peut pas voter favorablement de la main droite, puis voter contre de la main gauche. C'est impossible.</p> <p>2) 51,7 % des électeurs sont exclus de la représentation démocratique : Le soir des élections, plus de la moitié des électeurs sont exclus pour les quatre années à venir et n'auront pas la moindre incidence sur l'élaboration des nouvelles lois et politiques qui les toucheront. Ils ne seront pas représentés au Parlement par un député pour lequel ils auront voté.</p> <p>3) Le pouvoir législatif des électeurs varie grandement, même chez ceux qui ont élu leur député : Lorsque nos députés prennent la parole et votent à la Chambre, ou qu'ils offrent des services en circonscription, ils peuvent représenter aussi peu que 5 618 électeurs, et jusqu'à 47 552 d'entre eux.</p> <p>Compétence : En toute honnêteté, la répartition constitutionnelle des sièges par province et la quasi-impossibilité de modifier la Constitution nous obligent à accepter des écarts immenses quant au nombre d'électeurs représentés par chaque député. Mais le nombre d'électeurs par député peut aussi être multiplié par 2, 3 ou 4 au sein d'une même province.</p> <p>Électeurs exclus : Au Parlement, aucun député ne représente le point de vue des électeurs qui n'ont pas voté pour le candidat ayant obtenu le plus de votes. <u>Ceux-ci n'ont pas le moindre pouvoir législatif.</u> Cette exclusion dure quatre années, jusqu'aux élections suivantes. Bon nombre d'électeurs ont été exclus ainsi pendant des dizaines d'années.</p> <p>Électeurs représentés : Il s'agit des électeurs qui ont voté pour le député élu dans leur</p>
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		5 618 47 552	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 8,46	
Le Nord (3 députés) Total = (%)	25 497 = (49,8 %)	25 677 = (50,2 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		5 618 10 887	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 1,94	
Colombie-Britannique (42 députés) Total = (%)	1 335 685 = (56,5 %)	1 029 091 = (43,5 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		16 094 37 070	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 2,30	
Alberta (34 députés) Total = (%)	768 689 = (39,8 %)	1 161 952 = (60,2 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		19 157 47 552	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 2,48	
Saskatchewan (14 députés) Total = (%)	269 468 = (48,8 %)	282 405 = (51,2 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		10 300 26 315	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 2,55	
Manitoba (14 députés) Total = (%)	283 190 = (47,1 %)	318 623 = (52,9 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		14 469 31 993	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 2,21	
Ontario (121 députés) Total = (%)	3 374 919 = (51,7 %)	3 155 098 = (48,3 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		10 918 46 542	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 4,26	
Québec (78 députés) Total = (%)	2 497 766 = (58,9 %)	1 743 648 = (41,1 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		12 778 39 965	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 3,13	
Nouveau-Brunswick (10 députés) Total = (%)	214 022 = (48,4 %)	227 764 = (51,6 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		16 656 36 534	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 2,19	
Nouvelle-Écosse (11 députés) Total = (%)	198 812 = (38,0 %)	324 816 = (62,0 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		23 161 34 377	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 1,48	
Î.-P.-É. (4 députés) Total = (%)	36 482 = (41,7 %)	51 002 = (58,3 %)	
Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		10 521 14 621	
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 1,39	
T.-N.-L. (7 députés) Total = (%)	91 086 = (35,5 %)	165 418 = (64,5 %)	

Fourchette : min. et max. d'électeurs / dép.		8 878 30 889	<i>circonscription.</i>
Ratio : min. et max. d'électeurs / dép.		1 : 3,48	<p>Existe-t-il une meilleure solution? Certainement : le VUT.</p> <p>Il faut plusieurs députés pour représenter les différents points de vue d'une circonscription. Avec 5 députés par circonscription, en moyenne, pratiquement tous les électeurs peuvent être représentés par un député pour lequel ils auront voté.</p> <p>À l'aide des quotas plutôt que de la majorité relative, chaque député sera élu avec le même nombre de voix environ, et chacun représentera ainsi le même nombre d'électeurs.</p>